



Inter-Parliamentary Union  
For democracy. For everyone.



## Séminaire régional sur la réalisation des Objectifs de développement durable à l'intention du Groupe géopolitique des Douze Plus de l'UIP

18-19 janvier 2024, Paris (France)

Organisé conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement français

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### DATE ET LIEU DU SEMINAIRE

Le séminaire se tiendra les 18-19 janvier 2024 au Sénat, Palais du Luxembourg, à Paris (France). Les badges d'accès ainsi que les documents du séminaire seront remis aux participants lors de leur arrivée au Sénat le premier jour. Les badges devront être portés toute la durée du séminaire.

#### PARTICIPATION

Le séminaire est ouvert aux parlements des pays du Groupe des Douze Plus suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

Les parlements de ces pays sont invités à envoyer une **délégation composée au maximum de 3 personnes (parlementaires et personnel parlementaire)** respectant autant que possible l'égalité des sexes ainsi que les sensibilités politiques du parlement. Les délégués seront de préférence des personnes impliquées dans le suivi des questions relatives au développement durable au sein de leur parlement.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

Conformément à la pratique de l'UIP, tous les participants bénéficieront du même temps de parole. Pour rendre les débats aussi fructueux et enrichissants que possible, les règles suivantes seront appliquées :

- a) Après que les personnes-ressources auront présenté un point de l'ordre du jour, la parole sera donnée aux participants pour formuler questions et commentaires.
- b) L'expérience a montré que ce type de réunion ne se prête pas à la lecture de textes rédigés au préalable. Sous réserve des modalités que le président de séance pourra établir selon les circonstances, les interventions orales ne pourront dépasser trois

minutes. Les participants pourront s'exprimer plusieurs fois sur chaque point, en particulier pour répondre aux autres interventions.

## **DOCUMENTS**

Dans la mesure du possible, le Secrétariat de l'UIP publiera sur le site web de l'UIP tout exposé sur les thèmes abordés.

Les participants qui souhaitent distribuer une documentation pertinente à leurs collègues devront en prévoir des copies en quantité suffisante et les disposer sur une table réservée à cet effet.

## **LANGUES DE TRAVAIL**

Les langues de travail du séminaire seront **l'anglais et le français**.

Deux cabines d'interprétation seront disponibles pour les délégations qui souhaitent faire venir leurs propres interprètes. Ces délégations doivent en informer les organisateurs dès que possible, au plus tard le 5 janvier 2024. Les cabines d'interprétation seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi.

## **INSCRIPTION**

Les participants sont priés de s'inscrire à travers le lien suivant, **au plus tard le 5 janvier 2024** : <https://registration.ipu.org/3rdRegSemSDGs>

## **TRANSPORT**

### **Transport à partir et à destination de l'aéroport ou de la gare**

Les participants organisent eux-mêmes leur transport à l'arrivée et au départ entre l'aéroport ou la gare et leur hôtel.

Le trajet en taxi entre l'aéroport et le centre de Paris dure environ 45 minutes. Les tarifs des taxis officiels sont réglementés entre les aéroports parisiens et Paris. Voici les tarifs indicatifs pour 2023 :

- 55 euros entre l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et Paris rive droite ;
- 62 euros entre l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle et Paris rive gauche ;
- 41 euros entre l'aéroport Paris-Orly et Paris rive droite ;
- 35 euros entre l'aéroport Paris-Orly et Paris rive gauche.

Les organisateurs assureront les transferts entre l'hôtel Novotel Paris Tour Eiffel et le lieu du séminaire (Sénat) ainsi que vers et depuis le lieu de la visite sur le terrain.

## **HÉBERGEMENT**

Les frais d'hébergement sont à la charge des participants.

Le Parlement français a négocié un tarif spécial au sein de l'hôtel Novotel Paris Centre Tour Eiffel (61 Quai de Grenelle, 75015 Paris).

Pour effectuer votre réservation, il conviendra de vous rendre uniquement sur la page suivante, dédiée à l'événement :

[https://all.accor.com/lien\\_externe.svlt?goto=rech\\_resa&destination=3546&sourceid=EVENT4&dayIn=17&monthIn=01&yearIn=2024&nightNb=2&preferredCode=EVENT4&merchantid=par-accorFR](https://all.accor.com/lien_externe.svlt?goto=rech_resa&destination=3546&sourceid=EVENT4&dayIn=17&monthIn=01&yearIn=2024&nightNb=2&preferredCode=EVENT4&merchantid=par-accorFR)

Des tarifs préférentiels (tarifs "Special Event Rate") sont proposés sur les chambres classiques (hors chambres familles) assortis de conditions particulières : paiement en ligne débité automatiquement sur la carte bancaire utilisée pour faire la réservation 7 jours avant la date d'arrivée. Passé ce délai, toute modification, annulation ou remboursement ne sera plus possible.

D'autres chambres sont proposées sur cette page, selon les disponibilités de l'hôtel (chambres supérieures, junior suites et suites exécutives). Les participants qui réserveraient ces catégories de chambres devront se conformer aux conditions de vente du tarif sélectionné en cas d'annulation :

- "tarif anticipé" : paiement en ligne débité lors de la réservation, non modifiable, non remboursable
- "tarif semi-flexible" : paiement en ligne débité lors de la réservation, annulation sans frais jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée
- "tarif flexible" : garantie avec une carte bancaire sans prépaiement, annulation sans frais jusqu'à 1 jour avant l'arrivée

**Date limite de réservation : 2 janvier 2024**

**Remarque importante : le nombre de chambres disponibles étant limité, nous vous recommandons d'effectuer les réservations le plus tôt possible.**

### **VISAS**

Tous les demandeurs de visa d'entrée en France sont priés de contacter une ambassade ou un consulat français accrédités dans leur pays et à proximité de leur lieu de résidence afin d'obtenir le visa approprié.

### **RÉGLEMENTATION MONÉTAIRE**

La monnaie officielle de la France est l'euro (EUR). Les principales devises internationales peuvent être échangées dans les banques, les bureaux de change et les grands hôtels. La plupart des principales cartes de crédit sont couramment acceptées.

### **MÉTÉO À PARIS**

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site :

<https://www.accuweather.com/fr/fr/paris/623/weather-forecast/623>